
Round 6 d'Afrobaromètre

Nouvelles données collectées
à travers l'Afrique



Accra, Ghana
13 mars 2017

EMBARGO jusqu'au lundi 13 mars, 10:00 UTC

Communiqué de presse

La justice demeure inaccessible à beaucoup d'Africains, selon une nouvelle analyse d'Afrobaromètre

Une nouvelle analyse d'Afrobaromètre révèle que dans la plupart des pays africains, des obstacles majeurs entravent encore l'accès des citoyens à la justice.

Sur la base d'un module spécial portant sur l'accès à la justice au cours des enquêtes nationales dans 36 pays africains, le nouveau rapport identifie les longs retards, les frais élevés, la corruption, la complexité des processus légaux, et le manque de conseils juridiques comme entraves majeures aux citoyens à la recherche de solutions à leurs litiges devant les tribunaux.

L'analyse révèle de vastes disparités entre l'accès à la justice relativement bon du Botswana, Cap-Vert, et Lesotho et les indicateurs lamentables qui émergent de pays comme le Libéria et la Sierra Leone. En général, la qualité et l'ampleur de l'accès à la justice sont moins bonnes dans les pays les moins démocratiques et dans des situations post-confliktuelles. Mais même la plupart des pays qui affichent les meilleures performances ont encore beaucoup de chemin à faire avant de pouvoir prétendre répondre à l'appel de l'Objectif du Développement Durable No. 16 des Nations Unies qui vise « l'accès à la justice pour tous ».

Les observations d'Afrobaromètre publiées aujourd'hui (13 mars) sont détaillées dans la Synthèse de Politique No. 39 d'Afrobaromètre ([LIEN en anglais](#), [LIEN en français](#)). Des analyses spécifiques à certains pays fragiles et post-conflits (le Burundi, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, la Sierra Leone, et le Togo) seront publiés dans les mois à venir. Tous les documents seront disponibles sur le site www.afrobarometer.org.

Résultats clés

- A travers 36 pays, une petite majorité (53%) des Africains expriment leur confiance envers les tribunaux (Figure 1), mais dans 10 pays, 40% ou moins ont cette confiance. Un sur trois répondants pensent que « la plupart » des juges et magistrats ou « tous » sont corrompus.
- Toutefois, 72% affirment que les tribunaux ont le droit de prendre des décisions qui s'imposent toujours aux populations.
- Seulement un sur huit citoyens environ (13%) rapportent avoir eu affaire aux tribunaux durant les cinq dernières années, de seulement 4% au Burkina Faso et 6% au Sénégal et en Côte d'Ivoire à plus d'un citoyen sur quatre en Egypte (28%), au Maroc (28%), et au Libéria (27%). Les taux de contacts dans certains groupes marginaux (les femmes, les illettrés) sont même moins élevés.

Accès à la justice: Perceptions et expériences

36 pays Africains | 2014/2015

AFRO
BAROMÈTRE
DONNER UNE VOIX AU PEUPLE

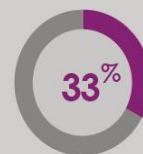
Parmi tous les répondants



72% 72% pensent que les tribunaux ont le droit de prendre des décisions auxquelles les gens doivent toujours se soumettre.



Font « pas du tout » ou « juste un peu » confiance aux tribunaux

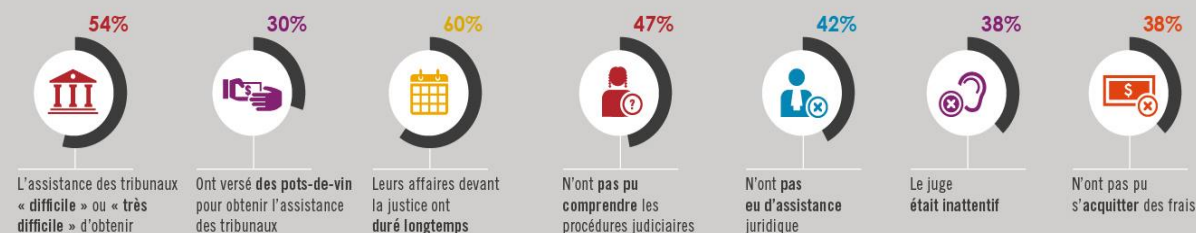


Pensent que « la plupart » ou « tous » les juges et magistrats sont corrompus



Ont eu à faire aux tribunaux durant les 5 dernières années

Parmi les répondants rapportant ayant eu à faire aux tribunaux



- Parmi ceux qui rapportent avoir eu affaire aux tribunaux, une majorité (54%) affirment que c'était difficile d'obtenir l'assistance dont ils avaient besoin. Trois sur 10 répondants (30%) rapportent avoir versé des pots-de-vin au personnel judiciaire, une expérience pratiquement inconnue des Batswana (0%) mais vécue par presque deux sur trois Sierra Léonais (65%) (Figure 2).
- Les difficultés sont communes, les « longs délais de traitement et de résolution de l'affaire » (60%) en tête (Figure 3). Presque la moitié rapportent également avoir des difficultés à comprendre les processus et procédures judiciaires, et le manque d'assistance légale, les juges inattentifs, et les frais élevés sont également des expériences communes. Les Libériens, qui affichent certains des taux de contact les plus élevés, rapportent de loin le plus de difficultés (Figure 4).
- Les répondants pauvres, illettrés, et vivants en zone rurale sont considérablement plus susceptibles – dans certains cas plus de deux fois plus susceptibles – de connaître des difficultés que leurs compatriotes plus nantis, lettrés, et/ou citadins (Figure 5).
- Nombre de raisons sont évoquées pour éviter les tribunaux, mais les frais élevés et le manque de confiance envers les tribunaux sont des préoccupations majeures (Figure 6).
- Cependant, les profils varient considérablement d'un pays à l'autre. Dans certains pays, la raison principale pour laquelle les gens ne se portent pas devant les tribunaux repose dans le fait qu'ils se tournent plutôt vers les chefs traditionnels ou conseils communaux. Ailleurs, les gens sont repoussés par le sentiment qu'il ne leur sera pas accordé un traitement équitable ou par la crainte de représailles.
- En moyenne, les systèmes judiciaires de l'Afrique Australe recueillent les meilleures appréciations pour ce qui est de la qualité et de l'étendue de l'accès à la justice, tandis que les nations ouest-africaines recueillent les pires appréciations, quand bien même des exceptions subsistent dans les deux régions.
- Les démocraties assurent sensiblement mieux l'accès à la justice à leurs citoyens que les autocraties, mais il existe des cas particuliers remarquables, surtout le Ghana et le Bénin.

- Les pays en situation post-confliktuelle, notamment le Libéria et la Sierra Leone, sont confrontés à des difficultés plus grandes dans l'assurance à leurs citoyens de l'accès à la justice que les pays qui ont une plus grande stabilité interne.

Afrobaromètre

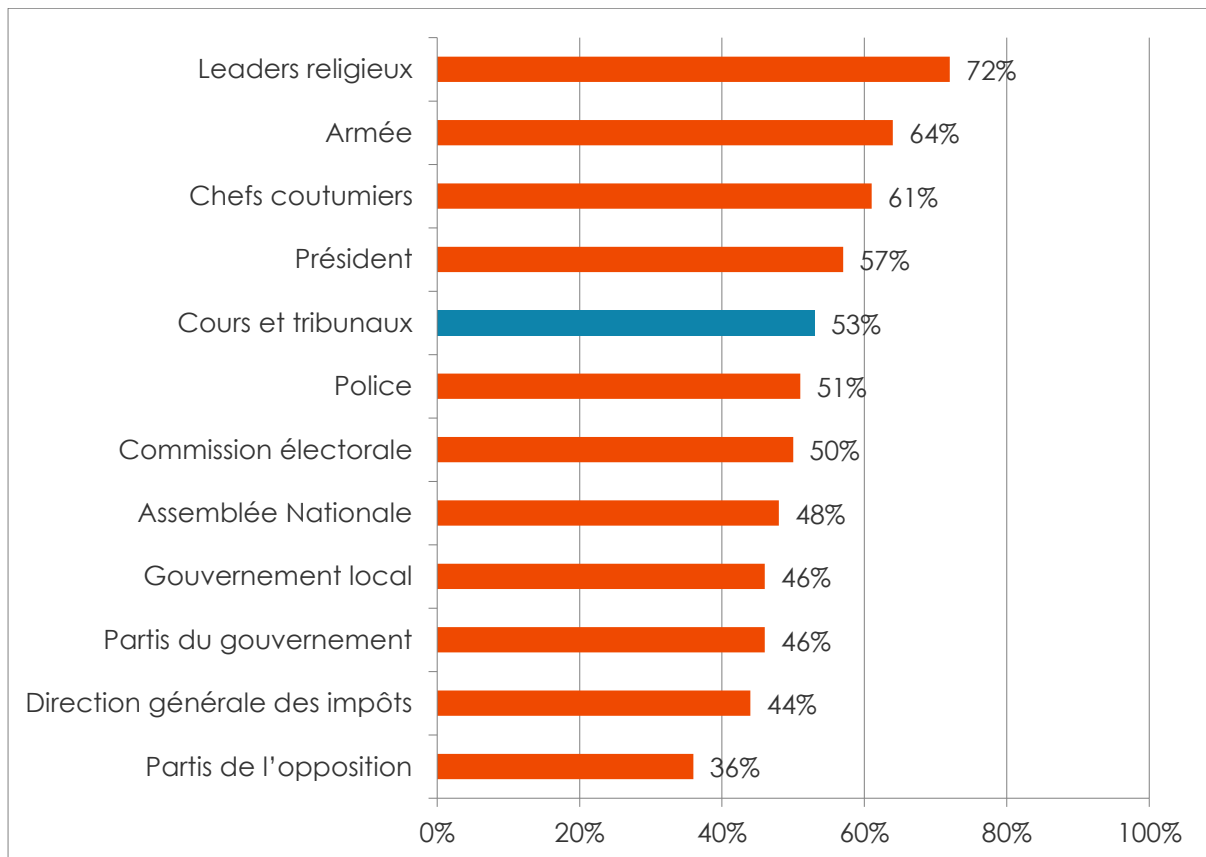
Afrobaromètre est un réseau de recherches panafricain et indépendant qui conduit des enquêtes sur les attitudes du public envers la démocratie, la gouvernance, les conditions économiques, et des questions connexes à travers 36 pays d'Afrique. Cinq rounds d'enquêtes ont été conduits entre 1999 et 2013, et les résultats du Round 6 d'enquêtes (2014/2015) sont en cours de publication.

Afrobaromètre réalise des entretiens face-à-face dans la langue choisie par le répondant avec des échantillons représentatifs nationaux, qui produisent des résultats avec des marges d'erreur de +/-2% (pour un échantillon de 2.400 répondants) ou +/-3% (pour un échantillon de 1.200 répondants) à un niveau de confiance de 95%. Les entretiens au titre du Round 6 avec 53.935 citoyens représentent les opinions de plus des trois-quarts de la population du continent.

Les lecteurs intéressés peuvent visiter le site internet <http://globalreleases.afrobarometer.org> pour consulter les publications antérieures au titre du Round 6 et s'attendre à des publications additionnelles dans les mois à venir.

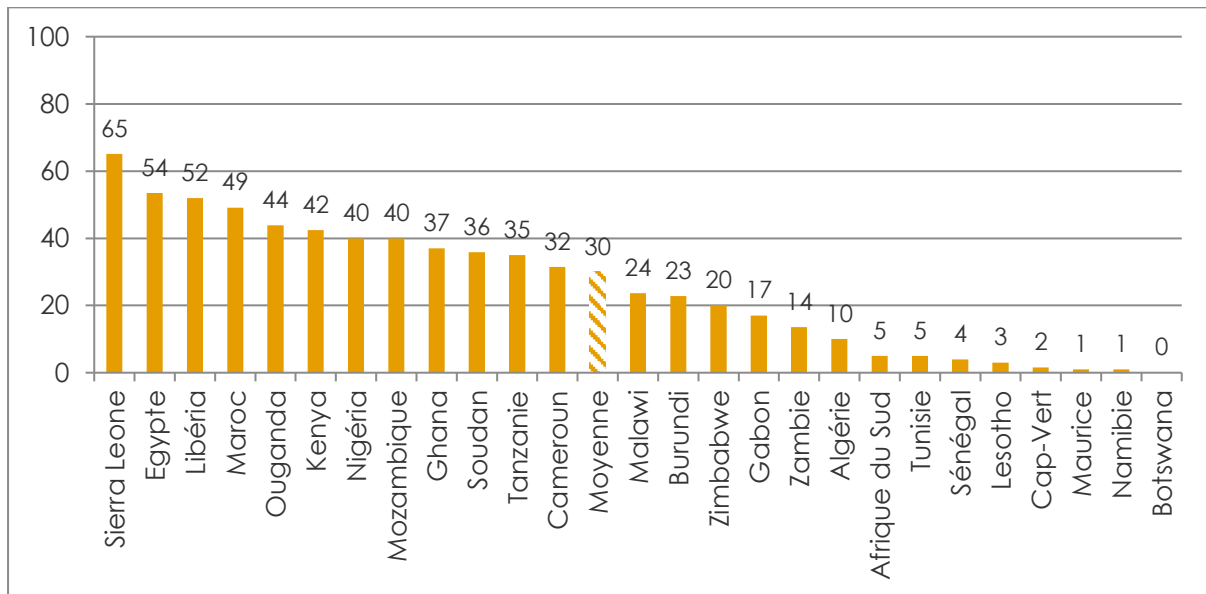
Figures

Figure 1: Confiance envers les tribunaux et d'autres institutions | 36 pays | 2014/2015



Questions posées aux répondants: Combien faites-vous confiance à chacune des institutions suivantes, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu parler? (% qui répondent « partiellement » ou « très » confiance)

Figure 2: Ont versé des pots-de-vin afin d'obtenir l'assistance des tribunaux (%)
 | 36 pays* | 2014/2015

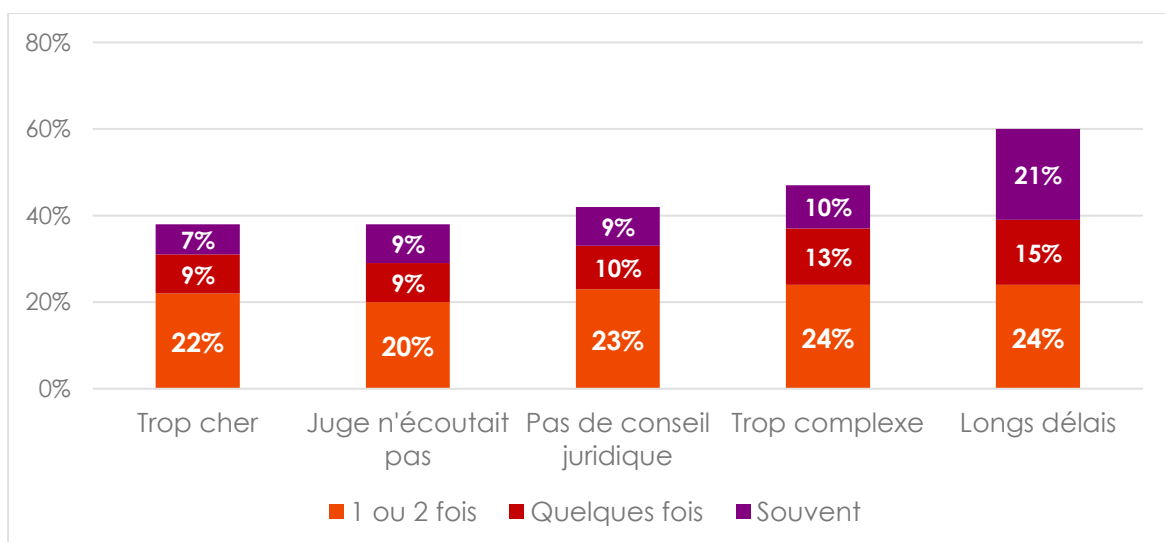


Question posée aux répondants qui ont rapporté un contact avec les tribunaux: Et combien de fois, le cas échéant, avez-vous dû verser des pots-de-vin, offrir un cadeau, ou faire une faveur à un juge ou un membre du personnel judiciaire afin d'obtenir l'assistance dont vous aviez besoin des tribunaux? (% qui ont déjà versé des pots-de-vin, c.-à-d. « une ou deux fois », « quelques fois », ou « souvent »)

Note: Les pourcentages rapportés ne se retrouvent que parmi ceux qui ont rapporté avoir eu affaire aux tribunaux. Ceux qui n'ont rapporté aucun contact sont exclus.

Note: Ne sont présentés ici que les pays dont 100 répondants ou plus ont rapportés un contact; la moyenne prend en compte tous les 36 pays.

Figure 3: Difficultés rencontrées dans les tribunaux | 36 pays | 2014/2015

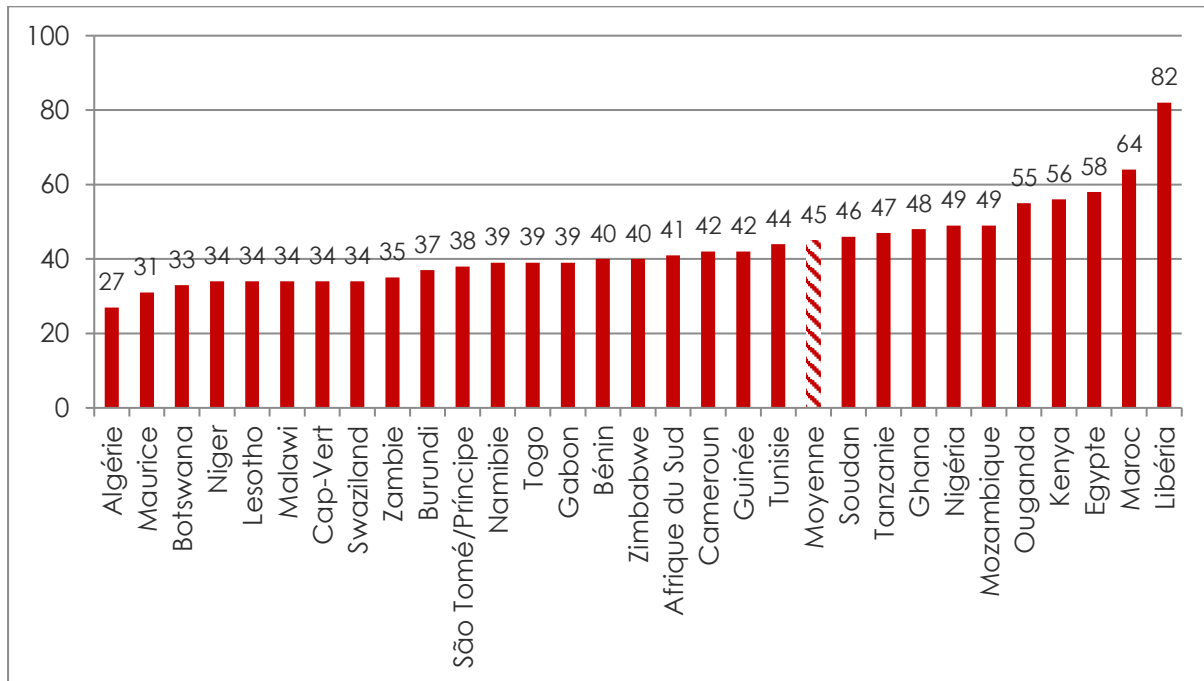


Questions posées aux répondants qui ont rapporté un contact avec les tribunaux durant les cinq dernières années: Avez-vous rencontré une de ces difficultés dans votre expérience des tribunaux gouvernementaux durant les cinq dernières années: Vous étiez incapable de payer les coûts et frais nécessaires? Vous n'étiez pas en mesure de comprendre les processus et procédures judiciaires? Vous ne pouviez pas obtenir conseil ou d'assistance juridique? Le juge ou le magistrat n'a pas écouté votre version des faits? Les délais accordés au traitement du cas et à sa résolution étaient longs?

Note: Les pourcentages rapportés ne se retrouvent que parmi ceux qui ont rapporté avoir eu affaire aux tribunaux. Ceux qui n'ont rapporté aucun contact sont exclus.

Figure 4: Expérience moyenne des difficultés dans les tribunaux, par pays (%)

| 36 pays | 2014/2015

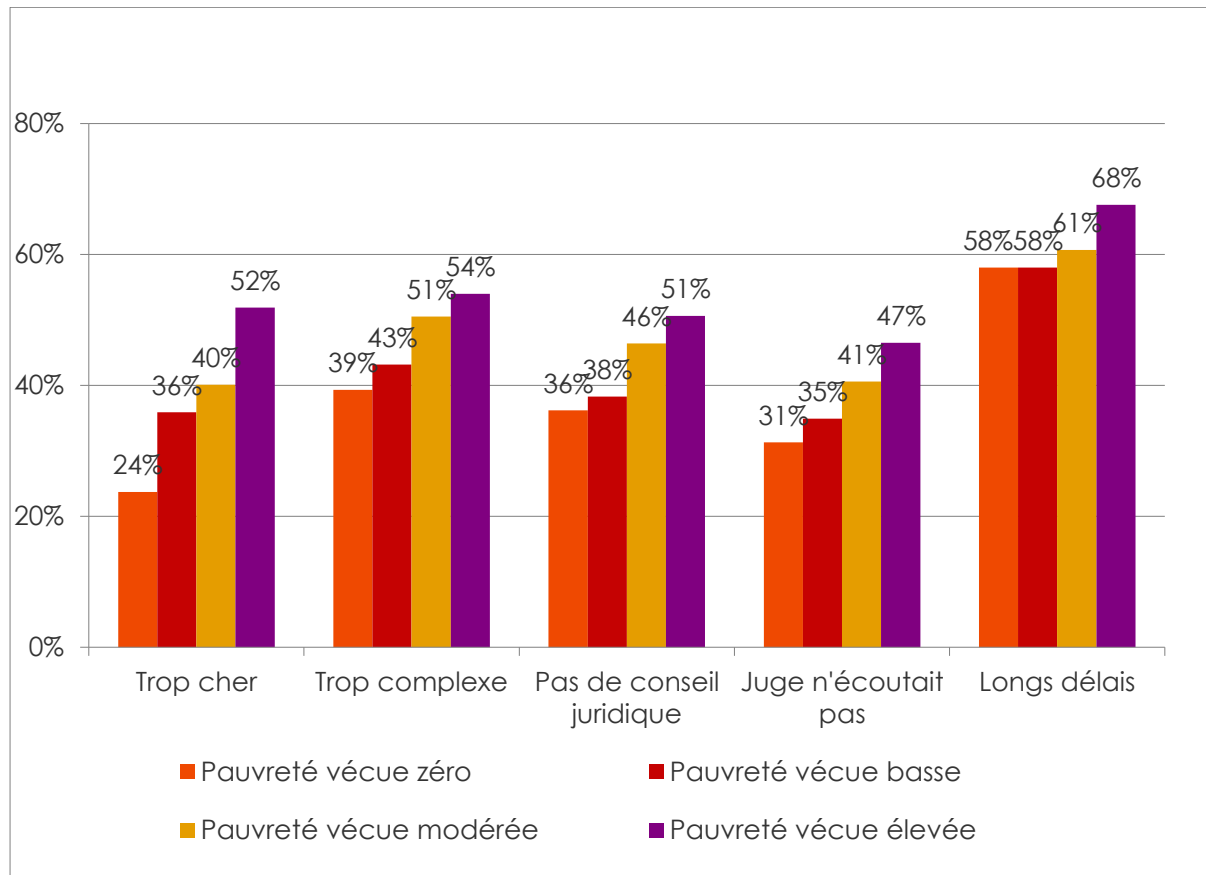


Questions posées aux répondants qui ont rapporté un contact avec les tribunaux durant les cinq dernières années: Avez-vous rencontré une de ces difficultés dans votre expérience des tribunaux gouvernementaux durant les cinq dernières années: Vous étiez incapable de payer les coûts et frais nécessaires? Vous n'étiez pas en mesure de comprendre les processus et procédures judiciaires? Vous ne pouviez pas obtenir conseil ou d'assistance juridique? Le juge ou le magistrat n'a pas écouté votre version des faits? Les délais accordés au traitement du cas et à sa résolution étaient longs?

Note: La figure montre la moyenne des réponses à toutes les cinq questions, sous forme de pourcentage des répondants qui ont eu affaire aux tribunaux. Ceux qui n'ont pas eu affaire aux tribunaux sont exclus. Les résultats nationaux individuels ne sont pas rapportés pour les pays où moins de 100 répondants ont eu affaire aux tribunaux.

Pour explorer davantage ces données, veuillez consulter l'outil
 d'analyse en ligne d'Afrobaromètre, à l'adresse
www.afrobarometer.org/online-data-analysis.

Figure 5: Expérience de difficultés dans les tribunaux, par niveau de pauvreté
 | 36 pays | 2014/2015

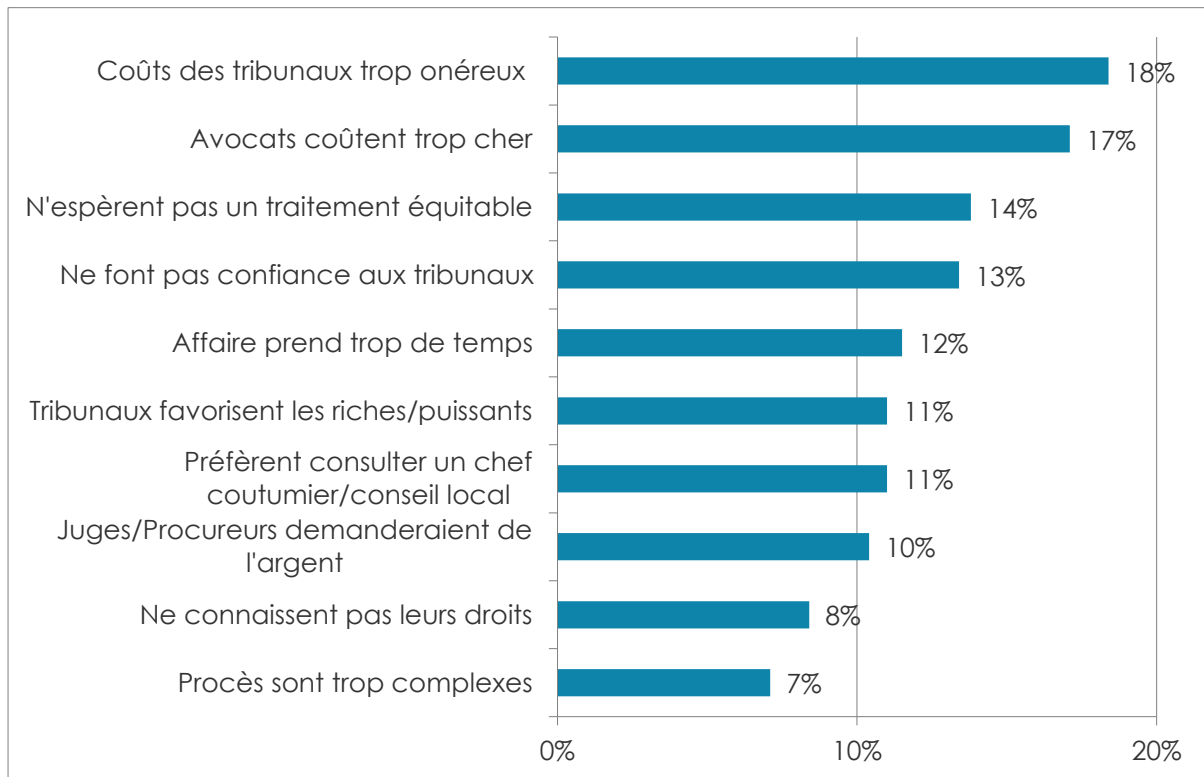


Questions posées aux répondants qui ont rapporté un contact avec les tribunaux durant les cinq dernières années: Avez-vous rencontré une de ces difficultés dans votre expérience des tribunaux gouvernementaux durant les cinq dernières années: Vous étiez incapable de payer les coûts et frais nécessaires? Vous n'étiez pas en mesure de comprendre les processus et procédures judiciaires? Vous ne pouviez pas obtenir conseil ou d'assistance juridique? Le juge ou le magistrat n'a pas écouté votre version des faits? Les délais accordés au traitement du cas et à sa résolution étaient longs?
 (% qui répondent « oui »)

Note: Les pourcentages rapportés ne se retrouvent que parmi ceux qui ont rapporté avoir eu affaire aux tribunaux. Ceux qui n'ont rapporté aucun contact sont exclus.

Note: Ne sont présentés ici que les pays dont 100 répondants ou plus ont rapportés un contact; la moyenne prend en compte tous les 36 pays.

Figure 6: Pourquoi les gens refusent de se porter devant les tribunaux | 36 pays
 | 2014/2015



Question posée aux répondants: Parfois les gens ne portent pas plainte aux juridictions officielles, même quand ils pensent que leur plainte est légitime et qu'ils méritent justice. A votre avis, quelle serait la raison la plus importante qui empêche les gens de porter une affaire devant les tribunaux? (% qui mentionnent chaque option parmi leurs réponses)

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Brian Howard
 Afrobaromètre
 Téléphone: 001-713-624-0373
 Email: bhoward@afrobarometer.org

Visitez notre site internet à l'adresse www.afrobarometer.org.

Suivez-nous sur Facebook et Twitter @Afrobarometer

Suivez nos rapports globaux sur #VoicesAfrica sur Twitter et Facebook.